



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 29 septembre 2025

DELIBERATION N°87/2025

Associations - Bréti Modélisme - Convention de mise à disposition à l'association

L'an deux Mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en séance extraordinaire, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 23 septembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 16

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 5

Absent(e)s ou excusé(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h49), M. LE BORGNE David (arrivé 18h50), Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme KOUBA Maryline (arrivée 18h39), Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine (arrivée 18h39), M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, M. BOSSARD Emmanuel,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

M. BABOUR Mokrane donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick, M. DANGE Roger donne pouvoir à Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme POULAIN Florence, Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à M. GAUTIER Roger

ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOSSARD Emmanuel

La séance est levée à 20h10

N°87-2025 (7.10) : Associations - Bréti Modélisme - Convention de mise à disposition à l'association
Rapporteur: Madame Poulain

L'association Bréti Modélisme a pour objet l'activité de modélisme de loisirs tout public afin de réaliser des fabrications communes à dimension éducative, favoriser les liens sociaux par l'entraide et l'esprit d'équipe, stimuler la créativité à travers différentes techniques, promouvoir le modélisme vers le grand public, contribuer à l'épanouissement personnel et la confiance en soi.

Afin de soutenir les activités de cette association, il est proposé de leur mettre à disposition gracieusement des locaux au bâtiment B du Pôle Sud :

- Dans un premier temps la salle Louise Michel
- Au moment du déménagement de l'objethèque, les locaux utilisés actuellement par la ville.

Les sanitaires, le hall et l'espace cuisine sont des espaces mis à disposition de manière mutualisée.

Les modalités de mise à disposition sont précisées dans la convention présentée en annexe.

Ceci exposé,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux avec Bréti Modélisme (annexe 17) ;

Vu l'avis favorable de la commission Animation réunie le 11 septembre 2025.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la convention de mise à disposition de locaux avec l'association Bréti Modélisme ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à la signer.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BONNIN



Le Secrétaire

Emmanuel BOSSARD